



Informations communales

du 5 Avril 2023

CHASSE AUX OEUFS

Comme l'année dernière, la commune organise une chasse aux œufs pour les enfants du village

le Lundi 10 Avril à partir de 10h00

sur le terrain de jeux derrière l'église.

Des chocolats seront distribués
aux petits Oresmoises et Oresmois participants !!



REDERIE DU 1^{ER} MAI : LES INSCRIPTIONS SONT OUVERTES !



Dès à présent, vous pouvez venir vous inscrire

~ à la mairie aux horaires d'ouverture, par téléphone au 03.22.42.02.17

~ auprès de Madame Martine GARNIER au 06.13.14.25.21

• Pensez à apporter votre carte d'identité ainsi que votre règlement (chèque ou espèces)

• Le prix reste fixé à **3€ / 5 mètres** avec café offert aux exposants

• La réservation ne sera effective qu'au paiement de votre emplacement

Transformez-vous pendant quelques heures en chasseur de trésor à la recherche de votre pépite d'or !

Les exposants seront placés dans la **Rue de la Place et la Rue de Grattepanche**.

La circulation des véhicules est interdite par arrêté municipal de 7h à 18h dans les rues concernées.

Des déviations seront mises en place. Pensez à prendre vos précautions pour cette manifestation.

COMMÉMORATION DU 8 MAI



Lors de la journée patriotique, les enfants de l'école participeront au dépôt de gerbe et interpréteront des chants.

La population est invitée à se joindre aux enfants, aux élus, aux anciens combattants et aux sapeurs-pompiers devant le café de la place.

Défilé et cérémonie au monument aux morts à partir de 10h30

Un vin d'honneur offert par les ACPG / CATM et la mairie sera servi à la salle polyvalente.

Durant ce moment de convivialité, vous pourrez admirer une exposition sur le thème des contes, réalisée par les élèves de l'école d'Oresmaux.

Vous pouvez contempler l'intégralité de cette exposition à la salle des fêtes de Conty du 5 au 13 Avril.



ANNEE SCOLAIRE 2023 / 2024 :



• Inscriptions : TPS et PS :

Afin d'éviter la fermeture de classe dans les prochaines années et de stabiliser les effectifs en Maternelle, l'école a fait le choix d'accueillir les « Toute Petite Section » (TPS)

- Toute Petite Section : Enfants nés entre le 1^{er} Janvier et le 30 Juin 2021
- Petite Section : Enfants nés entre le 1^{er} Janvier et le 31 Décembre 2020

Les inscriptions ont commencé et ce jusqu'au 2 Mai.

Vous trouverez les dossiers en mairie ou sur le site internet de la CC2SO.

• Temps d'accueil : le Jeudi 22 Juin.

Pour les futurs PS et de leurs parents la visite aura lieu pendant les heures de classe de 9H30 à 10H30.

Pour les futurs TPS, la visite aura lieu en dehors des heures de classe afin qu'ils puissent découvrir la classe et les lieux sur un temps calme à partir de 18H.

Ce sera le moment aussi, pour échanger sur l'accueil des enfants à la rentrée : cantine, périscolaire, allergies alimentaires ou points médicaux à connaître...



RELEVÉ DES COMPTEURS D'EAU



Le fontainier procédera au relevé des compteurs d'eau dans notre commune

Le Mardi 2, Mercredi 3 et Jeudi 4 Mai 2023

En cas d'absence, vous pouvez transmettre votre relevé par mail au

siaeporesmaux@orange.fr

Toute modification (d'adresse, de libellé, de propriétaire ou de locataire...) doit être signalée au fontainier ou par mail afin de pouvoir la prendre en compte lors de la prochaine facture.

RAPPEL des horaires du SIAEP : les mercredis et vendredis de 9h00 à 12h00.

CLUB DE L'ESPERANCE

Dorénavant, les membres du Club de l'Espérance et de l'Atelier des tricoteuses se retrouvent

tous les jeudis à la Médiathèque de l'Avenir.

L'être humain est fait pour partager, échanger, se distraire alors ne restez pas isolé et adhérez au Club des Aînés.

Venez nombreux vous amuser en toute convivialité !



CLUB DE L'ESPERANCE D'ORESMAUX

REPAS DES AINES



Dimanche 19 Mars 2023, la municipalité et les membres de la commission d'Action Sociale ont eu le plaisir d'accueillir les Aînés, ayant répondu favorablement à l'invitation pour partager ensemble un moment chaleureux, convivial et gourmand.

Ce fut également l'occasion de mettre à l'honneur les doyens présents
Mme Andrée BRASSEUR et M. Guy VILBERT.



EMPLACEMENT TAXI



Un emplacement taxi sera mis en place sur le parking de la salle polyvalente, afin de vous permettre de vous rendre à vos rendez-vous médicaux (pris en charge par la sécurité sociale), de gérer vos trajets personnels, ou de vous emmener à l'aéroport pour vos vacances par exemple !

Vous trouverez prochainement dans vos boîtes aux lettres un flyer contenant plus d'informations !

LA VIE COMMUNALE



Ramassage TRINOVAL



Le ramassage des poubelles jaunes du

■ **Lundi 1^{er} Mai est décalé
au Samedi 6 Mai**

■ **Lundi 29 Mai est décalé
au Samedi 3 Juin**

Retrouvez toutes les informations
concernant les ramassages de notre
commune sur www.trinival.fr

LA CHAUSSÉE- TIRANCOURT & LŒUILLY



PÉRIODE ESTIVALE : 1 ^{er} AVRIL AU 30 SEPTEMBRE		
LUNDI	9h00 - 12h00	14h00 - 19h00
MARDI	Fermé	Fermé
MERCREDI	9h00 - 12h00	14h00 - 19h00
JEUDI	9h00 - 12h00	14h00 - 19h00
VENDREDI	9h00 - 12h00	14h00 - 19h00
SAMEDI	9h00 - 12h30	13h30 - 19h00
DIMANCHE	Fermé	Fermé



CAMPAGNE DE DERATISATION

Comme chaque année, l'entreprise France Hygiène Service procédera à la campagne de dératisation dans le village

le Mai 2023.



Toute l'année, un dépôt de produits pour la lutte contre les rats et les souris est mis à votre disposition en mairie.

Pensez à protéger vos animaux domestiques !

** Antidote : Vitamine K1 **



BALAYAGE DES CANIVEAUX



Pour votre information, un balayage des caniveaux est prévu le

Mercredi 26 Avril.

Merci de ne pas stationner le long des trottoirs afin de faciliter le passage de la balayeuse.

🌱 Nous invitons les habitants à l'entretien régulier de leurs trottoirs et caniveaux (feuilles, mousses, mauvaises herbes, ...) et au désherbage naturel afin d'améliorer la sécurité et le cadre de vie de notre village.

« L'entretien des trottoirs et caniveaux incombe aux propriétaires riverains de la voie publique ».

« Le nettoyage concerne le balayage, mais également le désherbage et le démoussage des trottoirs ».

L'utilisation de produits phytosanitaires est proscrite par la loi (Loi Labbé n° 2014-110)



NOS AMIS LES BÊTES

La conciliation amiable du litige entre voisins est l'étape n°1 de la procédure en cas de troubles sonores du voisinage causés par les aboiements d'un chien.

L'article R1334-31 du Code de la Santé publique dispose que le propriétaire du chien est responsable de la nuisance sonore en cas d'aboiements intempestifs. Il faut donc dans un premier temps prendre contact avec le propriétaire du chien et essayer de régler le problème à l'amiable.

Le maître du chien n'est souvent pas conscient de la gêne occasionnée par son animal.

En effet, la raison pour laquelle un chien aboie sans cesse est généralement l'absence de son maître, du fait du stress ou de l'ennui du chien en l'absence de son propriétaire.



TRAVAUX DE BRICOLAGE

Conformément à l'arrêté préfectoral du 20 Juin 2005, les travaux de bricolage et/ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de porter atteinte, en raison de leur intensité sonore, à la tranquillité du voisinage ou à la santé par sa durée, sa répétition ou son intensité, telles que les tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques (liste non exhaustive) ne peuvent être effectués que :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30

Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h

Les dimanches de 10h à 12h



Vous avez pu remarquer l'installation de nouveaux panneaux de signalisation sur notre village.

Cet investissement est nécessaire afin de mener à bien l'action de dénomination des voies et de numérotation des locaux d'ORESMAUX.

Souvenez-vous ... il a été demandé à toutes les communes d'effectuer un adressage précis, afin :

- de faciliter les branchements à la fibre
- de contribuer à améliorer :
 - Votre sécurité → services d'urgence – Police – Gendarmerie ...
 - L'efficacité des services → Fibre – Livraisons – Réseaux

grâce à une localisation de votre domicile à partir d'une base de données disponible pour tous les organismes (POLICE - GENDARMERIE – SAMU - LA POSTE – IMPOTS – SERVICE DE TELEPHONIE ...)



Panneaux « Résidence Clos du Moulin » pour distinguer les deux lotissements.



Panneaux de Rue :

- **Germain GAVOIS** en complément de la « Résidence le Clos du Moulin »
- **Marie MARGUET** : rue située entre la Rue du Stade et le Domaine de la Roche
- **Berthe DOUCHET** : rue située entre la Rue de la Fontenelle et la Rue du Grand Hignu (Tour de Ville)



Création d'Impasses : Sur les conseils de Somme Numérique, il a été recommandé de créer et de dénommer les voies privées ouvertes à la circulation surtout si elles portent des « bis » « ter » et/ou des numéros de logements. Cette démarche permet aux services de secours d'identifier clairement et rapidement l'adresse d'intervention.

- **Impasse Jacques** : les 4 habitations du 8bis Rue d'Estrées
- **Impasse des Hirondelles** : les 2 pavillons 5bis et 5ter Rue d'Estrées
- **Impasse des Granges** : les 6 appartements du 3 bis Rue de Longpré
- **Impasse Dergal** : les 4 appartements du 18 Rue de Grattepanche
- **Impasse Denise** : les 4 immeubles du 22 Rue du Grand Hignu



La Mairie change d'adresse !

**MAIRIE D'ORESMAUX
4 PLACE VASSEUR RUFFIER
80160 ORESMAUX**



Les administrés concernés par toutes ces nouvelles dénominations seront invités pour une réunion d'information à la mairie.

Ils recevront un courrier détaillant leur nouvelle adresse avec leur numéro ainsi qu'un certificat d'adressage pour les différentes administrations.



FERMETURE DU SECRETARIAT DE MAIRIE



Le secrétariat de mairie sera fermé **du 17 au 21 Avril inclus.**

En cas d'urgence

Mme Michèle PÉRONNE, Maire : 06.99.97.42.45  Mme Martine GARNIER, 1^{ère} Adjointe : 06.13.14.25.21
M. Hervé BERTRAND, 2^{ème} Adjoint : 06.76.67.11.56  M. Marc WURMSER, 3^{ème} Adjoint : 06.31.14.50.39